

L'autre affaire Nahel : à Angoulême, le policier mis en examen décrit comme exemplaire !

écrit par Maxime | 30 juin 2023





Le Guinéen Alhoussein Camara a été abattu pour refus d'obtempérer à un contrôle de police quelques jours avant l'affaire « Nahel ».

<https://resistancerepublicaine.com/2023/06/15/merci-au-policier-qui-a-debarrasse-la-france-du-guineen-qui-voulait-le-tuer/>

Le cas semble plus complexe qu'au premier abord.

Il semble que l'individu abattu avait un profil plutôt très sage et se rendait à son travail de nuit sur une base de supermarché en étant en règle sur tous les plans (sa propre voiture, assurée, permis de conduire, ni alcool ni stupéfiants etc.)...

Cependant, le policier reçoit aussi de nombreux soutiens et cette sombre affaire révèle la faillite des gouvernements successifs en matière de sécurité.

Je persiste et signe à penser que l'envolée de l'insécurité

exerce une pression terrible sur nos policiers, qui les conduit à être plus tendus qu'à une époque désormais lointaine.

L'extrême-gauche instrumentalise à merveille ces affaires et met un voile sur l'insécurité pour stigmatiser la police.

Mis en examen dans cette affaire, le policier est unanimement décrit comme un « chic type », un fonctionnaire modèle qui avait été victime d'une agression l'année dernière et avait subi une blessure infligée lors d'un refus d'obtempérer.

A ce sujet, le quotidien « Charente libre » avait publié le 28 juin un article relatant un témoignage fournissant ces données.

Comme par hasard, dès le lendemain, l'article a été refait pour supprimer tous les éléments favorables au policier.

Il existe deux versions en ligne, les journalistes n'ayant apparemment pas pensé à retirer l'ancienne version quand ils ont refait leur article le 29.

<https://www.charentelibre.fr/faits-divers/mort-d-alhoussein-camara-le-policier-mis-en-examen-pour-homicide-volontaire-15740083.php>

<https://www.charentelibre.fr/faits-divers/mort-d-alhoussein-camara-le-policier-mis-en-examen-pour-homicide-volontaire-15740197.php>

Etant habitué à fouiner sur internet et Google étant mon ami (on en pense ce qu'on veut mais un moteur de recherches si ancien est une mine d'or quand on en connaît parfaitement les rouages), j'ai trouvé l'ancienne mouture de l'article.

Je les publie successivement.

VERSION PUBLIEE LE 28 JUIN A 22 HEURES :

« Mort d'Alhoussein Camara : le policier mis en examen pour homicide volontaire »

Le policier a été placé en garde à vue ce mercredi et déféré dans la soirée.

Par **Antoine BENEYTOU** et **Ismaël KARROUM**, publié le 28 juin 2023 à 21h59, modifié à 22h02.

Il y a un 15 jours, un jeune Guinéen mourrait, d'une balle tirée par un policier angoumoisais aux Planes, lors d'un contrôle routier. Le policier a été mis en examen, ce mercredi soir, pour homicide volontaire

Il a discrètement été placé en garde à vue, ce mardi, à 6h du matin et est reparti du palais de justice d'Angoulême à l'issue de son défèrement, attendu par une dizaine de collègues en civil. Dans la soirée, ce fonctionnaire de police angoumoisais, âgé de 52 ans, a été mis en examen pour homicide volontaire. Il a été placé sous contrôle judiciaire.

Deux semaines après la mort d'Alhoussein Camara, au petit matin, aux Planes, une semaine après une « *remise en situation* » destinée à vérifier la compatibilité des déclarations des policiers avec les faits, et au lendemain de la mort du jeune Nahel à Nanterre, tué lui aussi lors d'un contrôle de police, Stéphanie Aouine, procureure de la République, a donc décidé de faire passer son enquête à un stade supérieur. Une information judiciaire a été ouverte du chef d'homicide volontaire.

Les caméras-piétons déchargées

À Angoulême, la mort d'Alhoussein Camara n'a pas été filmée. Le parquet précise que « *le policier mis en cause était bien porteur d'une caméra-piéton dont l'exploitation n'a pas été possible faute de charge suffisante pour permettre son activation au moment des faits* ». La retranscription des appels radios a été réalisée et est conforme aux déclarations des fonctionnaires.

Initialement, le syndicat Alliance avait évoqué un « *dangereux délinquant* » déterminé n'ayant pas hésité à commettre « *une tentative de meurtre* » sur le fonctionnaire de police. Mais dès le premier jour, il avait été établi que le jeune garçon n'avait aucun casier judiciaire, qu'il était inconnu de la justice, que sa voiture était assurée, qu'il avait un titre de séjour et qu'il était titulaire du permis de conduire. Qu' à 4h du matin, il se rendait au travail, sur la base logistique de Roullet. L'enquête de l'IGPN a permis de le confirmer. La toxicologie, elle n'a « *révélé aucune trace d'alcool ou de stupéfiants chez le conducteur du véhicule* », indique Stéphanie Aouine.

Dès le lendemain du drame, avait été évoquée une « *course-poursuite à allure réduite* ». La procureure de la République elle-même avait indiqué que le jeune homme s'était arrêté au feu rouge, aux Planes, quelques minutes, secondes, avant de mourir d'une balle dans le thorax. Depuis, l'enquête s'est poursuivie. Les caméras de surveillance sur le trajet de la course-poursuite ont été étudiées et une remise en situation a été organisée, à laquelle n'a pas participé le policier en question.

La toxicologie n'a révélé aucune trace d'alcool ou de stupéfiants chez le conducteur du véhicule

Les questions étaient nombreuses et tant l'IGPN que la justice ont tenté d'y répondre. Pendant ce temps, chacun y allait de sa version. Soutien inconditionnel, « *procédure carrée* », « *légitime défense établie* », dans les rangs policiers. « *Meurtre* », « *trois balles* » (ce qui est faux, ndlr), « *policiers assassins* », de l'autre. « *Jamais il n'aurait pu foncer sur quelqu'un* », clame une proche. Et une manifestation les nerfs à vif, le 17 juin, à la mémoire du jeune garçon, à laquelle a participé l'ambassadeur de Guinée en France.

Légitime défense ?

Mis en examen, le policier de 52 ans, qui a maintenu sa version des faits en garde à vue, est de l'avis de tous ses collègues « *un bon flic, gentil, carré. C'est un drame pour le jeune garçon, c'est un drame pour lui* », regrette l'un de ses homologues. Il y a quelques années, il avait été décoré pour avoir sauvé la vie d'un suicidaire, sur le viaduc de l'Anguienne. Un ancien baqueux angoumoisais a même tenu à sortir de sa retraite pour dire « *tout le bien que je pense de lui. Je ne l'aurais pas fait pour d'autres. Mais lui... La nuit, en police, c'est spécial. Je veux qu'il sente qu'il n'est pas le seul, qu'on sache que c'est, malgré ce drame, un chic type* ». Un chic type, blessé au genou, qui, il y a un an, avait été percuté en voiture sur un refus d'obtempérer. Le souvenir de ce traumatisme a-t-il joué lors de l'intervention dramatique des Planes ?

Du côté des proches d'Alhoussein Camara, la mort du jeune Nahel à Nanterre a ravivé la douleur de la perte de leur ami. En début de semaine, à Girac, certains ont pu lui dire au revoir une dernière fois et en cette fin de semaine, son corps doit être rapatrié à Conakry, en Guinée. Surnommé M'Bappé par ses proches, il est unanimement décrit comme un garçon gentil, « *qui ne boit pas et ne fume pas* ». Arrivé de Guinée en 2018, il était passé par un foyer de l'ASE, avait décroché un CAP en cuisine à la Cifop et avait travaillé au Buffalo Grill de Soyaux. Passionné de ballon rond, il était licencié au club de football de Leroy.

Désormais, charge à la juge d'instruction de tenter d'éclaircir cette nuit du 14 juin. « *Le Ministère Public a en effet estimé nécessaire que soient réalisées, dans ce cadre, des investigations complémentaires tenant notamment aux conditions de l'usage de l'arme et aux circonstances d'un possible état de légitime défense* », indique Stéphanie Aouine. À l'issue de l'instruction, le policier pourrait être jugé ou bénéficier d'un non-lieu.

Le parquet a également requis son placement sous contrôle judiciaire, mais aussi l'interdiction de détenir une arme et d'exercer son métier ».

VERSION PUBLIEE LE LENDEMAIN APRES RETRAIT DU DERNIER PARAGRAPHE FAVORABLE AU POLICIER

[« Faits-Divers](#)

Mort d'Alhoussein Camara à Angoulême: le policier mis en examen

Le policier a été placé en garde à vue ce mercredi matin et déféré dans la soirée.

Photo Quentin Petit

publié le 28 juin 2023 à 21h32, modifié le 29 juin 2023.

Le policier auteur du tir mortel sur Alhoussein Camara il y a quinze jours a été placé en garde à vue et mis en examen ce mercredi soir Pour homicide volontaire.

Le policier de 52 ans auteur du tir mortel sur Alhoussein Camara lors d'un contrôle il y a deux semaines aux Planes, à Saint-Yrieix a été mis en examen ce mercredi soir pour homicide volontaire et placé sous contrôle judiciaire. Vers 21h45, une dizaine de policiers en civil étaient réunis sur les marches du palais de justice en soutien à leur collègue.

Au lendemain de la mort du jeune Nahel à Nanterre, tué lui aussi par un tir de policier, le fonctionnaire angoumoisien a été placé en garde à vue ce mercredi matin. Puis déféré dans la soirée.

La procureure d'Angoulême Stéphanie Aouine précise que « *les analyses toxicologiques n'ont révélé aucune trace d'alcool ou de stupéfiants chez le conducteur du véhicule.* » L'enquête de l'IGPN a aussi confirmé que le jeune garçon se rendait bel et bien à son travail, à la base Intermarché de Roullet. Par ailleurs, contrairement aux faits survenus à

Nanterre ce mardi, la scène n'a pas été filmée aux Planes. « *Le policier mis en cause était bien porteur d'une caméra-piéton dont l'exploitation n'a pas été possible faute de charge suffisante pour permettre son activation au moment des faits* », fait savoir le parquet.

Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, une « *remise en situation* » avait été organisée pour vérifier la compatibilité des déclarations de chacun. Une opération à laquelle n'a pas participé le policier mis en cause, contrairement à ses collègues, présents le soir du drame.

Le parquet précise aussi que : « *la retranscription des appels radio entre les différents véhicules de police et leur centre opérationnel a également été effectuée ; elle est conforme aux déclarations recueillies.* »

Au cours de sa garde à vue, le policier a pour sa part maintenu sa version des faits. Conduit au tribunal dans la soirée, il a été informé de l'ouverture d'une information judiciaire du chef d'homicide volontaire. « *Le Ministère Public a en effet estimé nécessaire que soient réalisées, dans ce cadre, des investigations complémentaires tenant notamment aux conditions de l'usage de l'arme et aux circonstances d'un possible état de légitime défense* », indique Stéphanie Aouine. À l'issue de l'instruction, il pourrait être jugé ou bénéficier d'un non-lieu.

Le parquet a également requis son placement sous contrôle judiciaire, mais aussi l'interdiction de détenir une arme et d'exercer son métier ».

*

On voit parfaitement entre les deux versions que les témoignages circonstanciés sur le bon comportement du policier, qui avait sauvé un suicidaire qui se jetait d'un viaduc, le fait qu'il avait été blessé lors d'une agression dans un contexte de refus d'obtempérer l'année précédente,

sont gommés et remplacés par une simple phrase indiquant qu'il avait le soutien de ses collègues. La rédaction aurait-elle subi des pressions ?

Dans le même temps, un policier est traîné sur 30 mètres par un délinquant avéré refusant de s'arrêter à Grenoble. On en parle beaucoup moins...
<https://www.ladepeche.fr/2023/06/28/refus-dobtemperer-un-jeune-conducteur-de-scooter-traine-un-policier-sur-30-metres-11307186.php>